



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer**

La directrice des infrastructures de transport

Paris, le 15 juin 2020

Madame Chantal JOUANNO
**Présidente de la Commission nationale du débat
public**
244, boulevard Saint-Germain
75 007 PARIS

Objet : Réponses de l'État aux demandes de précisions et aux recommandations des garants de la Commission nationale du débat public (CNDP) dans leur bilan de la concertation du 18 mars 2020 relative au projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie

Une nouvelle étape de concertation relative au projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie s'est tenue du 2 décembre 2019 au 18 février 2020. En liaison avec le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, je souhaite tout d'abord vous remercier au nom du directeur général des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), ainsi que les garants que vous avez nommés, pour le bon déroulement de cette concertation qui a été riche et fructueuse et qui contribuera utilement à la phase d'élaboration du dossier d'enquête publique.

Les garants ont ainsi rendu le bilan de la concertation le 18 mars 2020 et ont émis des demandes de précisions et des recommandations.

Certaines de ces demandes ont été adressées aux pouvoirs publics et ont été examinées pour le compte de l'État, sous l'égide du DGITM et du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, avec le concours de mes services et de ceux de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA) pour ce qui concerne les problématiques de mobilité.

Je vous prie de trouver ci-après les réponses que l'État souhaite vous apporter et qui viennent compléter celles du maître d'ouvrage, SNCF Réseau, dans le courrier qu'il vous a adressé le 20 mai 2020.

S'agissant des demandes de précisions :

L'État souhaite compléter les éléments donnés par SNCF Réseau en matière de financement. Actuellement, les engagements financiers portent sur la quasi-totalité de la phase 1 et sont précisés dans le cadre du protocole de financement signé le 3 mai 2017, qui assure une couverture suffisante du projet au stade de l'enquête d'utilité publique et qui sera annexé à son dossier support. Les discussions entre les partenaires sur le financement de la passerelle en gare de Survilliers-Fosses, notamment, se poursuivront d'ici l'enquête publique.

Pour les autres demandes de précisions, l'État n'a pas d'éléments complémentaires à apporter à la réponse faite par SNCF Réseau.

S'agissant de la recommandation n°1 demandant à ce qu'un calendrier opérationnel optimisant l'articulation de tous les projets planifiés sur l'axe ferroviaire Paris-Nord soit présenté :

L'État confirme la réponse faite par SNCF Réseau. Dans le cadre de la réunion du comité de coordination de l'axe nord francilien du 31 janvier 2020, le Préfet d'Île-de-France a demandé à SNCF Réseau d'étudier l'incidence du projet Roissy-Picardie sur les autres projets, études et travaux, prévus sur le faisceau nord francilien d'ici 2025 et d'en optimiser l'articulation avec ces derniers en vue d'un partage avec l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités, Île-de-France Mobilités) qui définiront ensuite les orientations à prendre. Cette demande a été confirmée par le Secrétaire d'Etat chargé des transports lors son audition du 5 février 2020 devant la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale sur le financement des infrastructures.

Les premières orientations sur la période 2021-2022 seront présentées dans le cadre de la prochaine réunion du comité de coordination axe Nord d'ici l'été. Ces résultats seront affinés à l'automne prochain avec le recul nécessaire sur les impacts de la crise sanitaire liée au covid-19 portant sur toute la programmation des projets du faisceau nord francilien prévus dans les deux prochaines années. La programmation post-2022 fera de son côté l'objet d'un travail approfondi qui sera enclenché à l'issue de cette séquence.

SNCF Réseau intégrera ces éléments dans le dossier d'enquête publique du projet Roissy-Picardie.

S'agissant de la recommandation n°2 demandant à ce que le champ de la mission confiée à M. Francis Rol-Tanguy sur l'avenir du territoire nord et sud-est du Val d'Oise intègre le projet Roissy-Picardie :

La Ministre de la transition écologique et solidaire et la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ont confié en novembre 2019 à Monsieur Francis Rol-Tanguy une mission visant à élaborer un projet de stratégie d'aménagement et de développement durable sur le secteur du « Triangle de Gonesse » et plus largement du sud-est du Val d'Oise, à savoir le « Grand Roissy » ou le « Corridor aéroportuaire ».

Monsieur Rol-Tanguy a débuté sa mission comme prévu par une première étape consistant à recueillir les attentes et les préoccupations des élus des territoires concernés jusqu'en février dernier. Cette mission doit désormais se poursuivre par une étape de diagnostic des territoires. Cependant, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a retardé l'avancement de cette étape. Monsieur Rol-Tanguy ne devrait rendre ses premières conclusions qu'à l'été au plus tôt.

A ce stade, il est encore difficile de se prononcer sur les axes stratégiques avancées par la mission qui n'a pu mener qu'un premier travail exploratoire, même s'il est certain que la question de l'amélioration des transports du quotidien sera au cœur des thématiques qu'elle abordera. L'État veillera à ce que le projet Roissy-Picardie soit bien contextualisé dans le champ des réflexions de la mission.

SNCF Réseau tiendra compte dans le dossier d'enquête publique du projet Roissy-Picardie des orientations données le cas échéant par le Gouvernement à la suite de la mission confiée à Monsieur Rol-Tanguy.

S'agissant de la recommandation n°3 demandant à ce qu'un dispositif participatif soit mis en place sur la cohérence des projets envisagés et la mobilité du quotidien sur ce territoire :

Cette demande reprend celle que vous aviez formulée dans un courrier adressé au Premier ministre le 7 juin 2018. Concernant la concertation auprès du public sur les projets existants relatifs à la mobilité du quotidien, je tiens à vous préciser que les dossiers d'étude d'impact des derniers projets soumis à concertation ont bien précisé les impacts cumulés, en termes de trafic et d'environnement, des différents projets en cours.

Cela a été le cas lors de l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale menée pour le projet CDG Express. Les études portées à la connaissance du public intégraient lors de cette enquête publique tenue entre le 22 octobre et le 20 novembre 2018 les projets du Grand Paris Express, notamment les lignes 17 et 15 Est, ainsi que les travaux de régénération de la ligne du RER B.

De manière similaire, le dossier d'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique de la ligne 17 prend ainsi en compte dans l'étude de trafic et dans l'étude d'impact les projets relatifs au CDG Express, au Tram Express Nord (T11 Express) et au terminal T4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

Par construction, le projet Roissy-Picardie devra à ce titre intégrer dans ses études, tant de trafic que environnementales, le projet CDG Express dont la mise en service est prévue fin 2025.

Au-delà de la cohérence de tous ces projets de mobilité, l'État défend l'idée que la stratégie d'aménagement de ce territoire doit être concertée. La question d'un tel dispositif pourra idéalement se poser à l'aune des conclusions de la mission confiée à Monsieur Rol-Tanguy et de la déclinaison opérationnelle des axes stratégiques qui seront proposés.

* * *

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision éventuelle.



Sandrine CHINZI